



Commission du droit du Canada

Appel à propositions

Conférences publiques de la CDC pour 2026 – La Primauté du droit comme pratique et comme potentiel

Hiver 2026

La Commission du droit du Canada est heureuse d'annoncer son appui à une série de conférences publiques portant sur la « primauté du droit ».

Accueillies par des facultés de droit à travers le pays au cours de 2026, ces conférences exploreront un large éventail de dimensions, d'enjeux et de thèmes liés à la primauté du droit. Les conférences inviteront ceux qui y assistent à cerner, à questionner et à approfondir les principes et les promesses d'un concept à la fois complexe et fondamental dans notre vie collective.

Contexte

Depuis la reprise de ses activités à l'été 2023, la CDC a entendu à maintes reprises des préoccupations quant à l'érosion de la compréhension des éléments fondamentaux du droit. Au cours de la dernière année en particulier, des tables rondes tenues dans les milieux universitaires et communautaires ont concrétisé pour la Commission l'importance de créer des espaces de dialogue constructif portant sur les défis actuels et prévisibles auxquels est confrontée la primauté du droit.

S'inscrivant dans le cadre de « ***l'Engagement de la Commission à l'égard de la primauté du droit*** », cette série de conférences publiques invite les institutions universitaires de partager leur expertise et leur regard critique avec des membres du public canadien curieux et engagés.

Invitation

La CDC invite chaque faculté, école, collège ou département de droit à soumettre une proposition de conférence publique qui serait présentée en 2026.

La Commission souhaite appuyer un large éventail de conférenciers et de sujets, reflétant la diversité des perspectives substantielles, générationnelles, régionales et linguistiques présentes au sein des facultés de droit du pays. Idéalement – et afin de souligner la capacité et la responsabilité institutionnelle – les conférenciers devraient être liés de manière significative à



l'université hôte (par exemple, des professeurs ou professeurs émérites, des diplômés, ou encore des leaders au sein des communautés auxquelles l'institution est rattachée).

La CDC offrira aux facultés hôtes un soutien financier de 3 000 \$ que l'établissement pourra utiliser pour des fins administratives ou organisationnelles, notamment afin de favoriser une participation publique la plus large possible.

Chaque conférence, ainsi que les documents qui en découleront, fera l'objet d'activités de promotion et de diffusion par l'entremise des canaux de la Commission (site Web, médias sociaux, Bulletin de la Commission, rapport annuel, etc.).

Paramètres

Les propositions doivent clairement identifier et expliquer, sur une à deux pages :

- Le nom de la personne qui prononcera la conférence ainsi que son affiliation à l'institution hôte;
- Les thèmes et les questions liés à la primauté du droit qui seront abordés dans le cadre de la conférence;
- Le moment prévu et le lieu où se tiendra la conférence;
- Si la conférence sera enregistrée et/ou diffusée en direct;
- L'approche envisagée en matière de promotion et de communications, en précisant notamment les moyens par lesquels l'activité sera portée à l'attention des membres du public au sein de la communauté de l'institution hôte.
- Les propositions doivent être transmises par courriel à l'adresse suivante : projects-projets@lcc-cdc.gc.ca
- La date limite de soumission des propositions est le 27 février 2026.